



Non prise en charge de degats fait par le commerçant

Par **martin stephane**, le **08/02/2017** à **19:23**

j'ai ete en bijouterie (la bijouterie ou j'avais achete ma montre pierre lannier 119 euros : (mc perraud a clisson 44)) pour faire changer la pile

suite au changement de pile , ma montre ne fonctionne plus

je la ramene a la bijouterie qui me dit qu'elle va l'envoyer en sav

3 semaines sans nouvelles ; je contacte en direct le sav pierre lannier qui me dit qu'ils n'ont rien reçu de mc perraud

je repasse a la bijouterie qui me dit qu'il y a eu un souci de transport (apres 3 semaines d'attente)

au final l'axe et les aiguilles sont tordues ? ma montre avait un leger impact sur le verre depuis plusieurs mois mais fonctionnait normalement .

la bijouterie veut me faire payer 40 euros car pour elle c'est l'impact sur le verre qui a fait que les aiguilles soient tordues !!!!!

quel recours j'ai pour récupérer ma montre sans payer pour la mauvaise manipulation de la bijoutiere

j'ai beau expliquer que la montre fonctionnait tres bien avant le changement de pile , elle ne veut rien entendre

et m'explique qu'elle n'est pas obliger d'assurer le sav d'une montre achete chez elle
Revenir en haut Aller en bas